CRIB

Suivi des élus : Lydie Cohen
Conseillère technique : Laura Maximiano
Contrat en alternance : Laura Gensul

Taux de réponses : 41/96*100 = 43%

Bilan des 41 réponses reçues :

- ✓ Qualité de l'accueil reçu au CRIB : 18.85/20 (N-1 : 18.35/20)
- ✓ Capacité à répondre aux besoins : 19.05/20 (N-1 : 18.30/20)
- ✓ Délai de réponse aux demandes : 19.5/20 (N-1 : 18.4/20)
- ✓ Compréhension de la réponse apportée : 19.5/20 (N-1 : 18.4/20)

A- Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) :

Reconnu par l'URSSAF comme « tiers de confiance ».

L'activité du Centre de Ressource et d'Information pour les bénévoles a été une fois de plus très riche depuis le début de l'année 2019, et ce malgré une tendance à l'emploi très morose en raison notamment de la réforme des contrats aidés…

Missions données par le CNOSF

1 – Formation - Emploi

Afin d'apporter au mieux informations, conseils et expertises dans les domaines administratifs, de l'emploi, de la comptabilité, du juridique ou de la gestion pour les bénévoles sportifs le CRIB a comptabilisé du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

- 85 rendez-vous personnalisés (contre 80 sur la même période en N-1),
- 2 interventions en CQP sur le thème de l'autoentrepreneur dans le sport,
- 1 réunion d'informations mise en place dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle,
- 2 réunions d'informations sur le « compte asso » à Toulon et à Draguignan afin d'accompagner les associations dans l'établissement des dossiers de demandes de subventions,
- 1 permanence sur le droit du sport en partenariat avec notre cabinet d'avocats afin de répondre à des problématiques rencontrées par les associations,
- 1 matinale du bénévolat, organisée avec la ville de St-Maximin pour une cinquantaine de participants, sous forme de 5 ateliers sur les thèmes suivants : fonctionnement de la vie associative, responsabilité civile et pénale du dirigeant bénévole, position du bénévolat, intérêt du service civique, activités de santé et bien-être.
- 4 permanences en partenariat avec la Ville de Saint-Maximin sur les thèmes suivants : autoentrepreneur dans l'association, remboursement des frais du bénévole, service civique et découverte du logiciel de comptabilité : BasiCompta.

2 - Volet « Gestion des salaires » :

- **Gestion administrative de l'emploi :**
- **96** associations sportives employeurs en gestion (99 en N-1) dont 4 nouveaux adhérents au service de gestion salariale,
- **220** salariés,
- **2150** bulletins de salaires,
- **30** fins de contrat de travail (-30%) : attestations Pôle Emploi, soldes de tout compte et certificats de travail,
- **166 430** heures déclarées (+0.5%)
- **1 871 820€** de salaires nets payés par les associations (-0.58%)
- **912 252€** de charges payées par les associations (-0.13%)

Poids économique : -0.45%
2 784 072€

3 - Des constats :

- Légère baisse des charges sociales sur l'année due au fait que les employeurs se dirigent davantage vers des contrats de travail type CDI Intermittent, pour leurs salariés en animation sportive. Cela permet de lisser les heures et le salaire sur l'année (95 CDI Intermittent en 2019 contre 85 en 2018). Ce type de contrat permet de cotiser sur des assiettes forfaitaires

proposées par l'URSSAF, et implique donc une diminution considérable des charges patronales.

- Les nouveaux contrats aidés sont les Parcours Emplois Compétences (PEC) qui reçoivent moins d'aides de la part de l'Etat (35% sur le salaire brut chargé pour 20 heures par semaine au SMIC). De ce fait, seulement 9 contrats ont été signés par ce biais en 2019.
- Un développement relativement lent des contrats type « apprentissage » où le salarié ne perçoit qu'un pourcentage spécifique du SMIC.

PERSPECTIVES 2020

- Poursuite des recherches concernant les possibilités de nouveaux dispositifs en contrats aidés et d'abattement possible pour les associations, afin de leur permettre un gain financier.
- Mise en place d'autres réunions d'informations à destination des bénévoles dans le département.
- Organisation de nouvelles matinales du bénévolat en lien avec les communes.

Partenaires :